



Complication avec notre fils de 25 ans

Par **holling**, le **03/02/2009** à **11:20**

Nous avons un fils de 25 ans qui ne travaille plus depuis mars 2008, il ne cherche absolument rien, il n'est pas inscrit à l'assedic ni à l'anpe il va perdre ses droits à la sécurité sociale, complémentaire.
IL N'a aucune ressource quelle solution apporter à ce problème
merci

Par **Marion2**, le **03/02/2009** à **14:43**

Bonjour,
S'il a 25 ans, il peut demander le RMI et la CMU.

Puisqu'il ne veut pas chercher d'emploi, hormis le nourrir, et le loger, ne lui donnez pas d'argent.

Il sera peut-être incité à travailler un peu.

Bon courage.

Par **holling**, le **03/02/2009** à **21:03**

Bonsoir,

nous avons une STE, mon fils à des parts dans cette société, il réclame sa part, si je lui coupe

les vivres,
sommes nous obliger de lui rendre c' parts?

il cherchera tout pour nous embêter, quoi faire dans ce cercle infernal.

merci